



**Secrétariat Général**

Caen, le 21/01/2021.

A l'attention de Mme Puppini,  
Déléguée régionale académique à l'Information et à l'Orientation

**Objet : Questions SGEN suite aux messages du 3/04/2021**

Madame la DRAIO,

Les CIO ont reçu durant la journée de vendredi des consignes contradictoires.

Le matin :

- « *fermeture des CIO [...] le travail d'accompagnement [des psychologues] s'effectuera en télé-travail* ».

Ces consignes ont été quelques minutes après annulées « en attente de précisions ministérielles dans la journée ».

Le dernier message envoyé à 16h40, supposé clarifier l'organisation des services d'orientation à partir du 6 avril, semble indiquer que pour les CIO et les personnels exerçant en CIO et en établissement, leur action étant essentielle, rien ne change véritablement, malgré le contexte sanitaire :

- « *ouverts aux publics avec une organisation de rendez-vous en présentiel [...]. La présence des PSY EN en établissement est à privilégier [...]. La présence de la profession dans tous les lieux d'accueil possible est à maintenir* »

Qu'en est-il du contexte sanitaire, du confinement national, de l'école à distance dès le 6 avril, de l'avancée des vacances scolaires, des consignes demandant le travail à distance le plus possible... ? Quel est le sens à aller en établissement alors que les élèves sont à distance ?



## BASSE- NORMANDIE

Si l'objectif était d'expliquer les précisions apportées par la F.A.Q. Covid19, mise à jour au 3/04/2021 sur le site du ministère, il aurait été plus simple de citer la partie concernant les CIO :

### **Les centres d'information et d'orientation (CIO) restent-ils ouverts ?**

Conformément à l'article 28 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), en tant que service public, restent ouverts. Il est toutefois fortement recommandé que la réception du public se fasse sur rendez-vous et de manière privilégiée par le biais d'un entretien téléphonique.** Dans le cas des entretiens en présentiel, ces derniers se déroulent dans le respect des conditions sanitaires (masque obligatoire, respect des distances physiques et nettoyage des mains à l'entrée...).

Le SGEN-CFDT défendra toute organisation des services, conforme aux consignes gouvernementales et conformes aux recommandations de la F.A.Q., dans l'intérêt du public et des personnels. Ces organisations viseront à maintenir l'ouverture des CIO avec des activités menées à distance envers les publics (permanence et RDV téléphoniques). L'accueil en présentiel doit rester exceptionnel, pour des situations ne pouvant se traiter à distance (public à besoins particuliers, EANA, bilans psychométriques...). Les directeurs de CIO sont en mesure d'identifier ces situations et de veiller à leur organisation dans les meilleures conditions.

Pour le SGEN-CFDT

Le Secrétaire Général : Olivier Buon